

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**ANNULATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**  
**relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol**  
**d'une puissance installée supérieure à 250 kWc**  
**nécessitant la révision de la carte communale**  
**de la commune de Leboulin**

Conformément aux dispositions de protection de la population liées au coronavirus COVID-19, par arrêté préfectoral du 17 mars 2020, il a été décidé d'annuler l'enquête publique unique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance installée supérieure à 250 kWc nécessitant la révision de la carte communale de la commune de Leboulin.

Cette enquête publique, initialement prévue du lundi 23 mars 2020 au mardi 21 avril 2020, est annulée et reportée à une date ultérieure.

Un avis au public annonçant l'annulation de l'enquête sera publié par voie d'affiches et, éventuellement par tout autre procédé :

- à la mairie de Leboulin et dans tous les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée. L'accomplissement de cette formalité doit être certifié par le maire de Leboulin ;
- Sur le site Internet des services de l'État dans le Gers [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) (rubrique > Politiques publiques > Environnement > AOEP - Avis d'ouverture d'enquêtes publiques).

Pour la préfète et par délégation,  
la secrétaire générale

Edwige DARRACQ